LE PALMARÈS 2005 DU CONDITIONNEMENT

Le Palmarès du conditionnement de la *revue Prescrire* porte sur la qualité du conditionnement des médicaments qui ont été présentés durant l'année écoulée dans la rubrique "Rayon des nouveautés" (nos 257 à 267 pour 2005).

Le Palmarès du conditionnement de la *revue Prescrire* vise en premier lieu à appeler l'attention des soignants et des patients sur les conditionnements pouvant améliorer l'utilisation des médicaments, et sur les risques liés à certains conditionnements. Ce Palmarès vise aussi à promouvoir les efforts des firmes qui conçoivent des conditionnements au service des malades, et à encourager les autres firmes à mieux faire.

Tout au long de l'année, la Rédaction de la *revue* analyse le conditionnement de chaque nouveau médicament présenté dans les 11 numéros. Son attention se porte sur le conditionnement extérieur (la boîte), sur le conditionnement primaire (flacon, blister, sachet, tube, seringue, etc.), et sur la notice destinée au patient. La Rédaction examine les dispositifs d'administration fournis avec certains médicaments. Les unités de prise sont examinées sous l'angle de leur utilisation pratique par le patient : sécabilité des comprimés, adhésivité des dispositifs transdermiques, etc.

L'analyse est réalisée de manière méthodique, sur la base de grilles standardisées. Elle concerne ce qui permet d'identifier le médicament (marquage, étiquetage, code couleur, etc.), ce qui peut contribuer à la sécurité d'emploi (bouchon-sécurité, différentiation des dosages, etc.), et ce qui joue un rôle dans l'information du patient (mentions figurant sur l'étiquetage, sur la notice, etc.). Il est tenu compte de la balance bénéfices-risques de la substance, du type de patients auxquels s'adresse le médicament, et des soignants qui auront le cas échéant à l'administrer. Un bilan détaillé du travail d'analyse des conditionnements par la Rédaction en 2005 est disponible sur le site internet www.prescrire.org.

En fin d'année, le Palmarès Prescrire du conditionnement est élaboré à partir de l'ensemble des grilles d'analyses. Comme ceux des médicaments et de l'information (lire pages 85 et 87), il est établi en toute indépendance, sans intervention des firmes, ni d'aucun façonnier ou fabricant d'articles de conditionnement (règlement disponible sur le site internet Prescrire www.prescrire.org).

©La revue Prescrire

Palmes du conditionnement

- **Céfuroxime Biogaran° 125 mg, 250 mg, 500 mg comprimés (*céfuroxime*)** - Biogaran
En raison de la qualité globale des éléments du conditionnement des trois dosages de cet antibiotique : code couleur facilitant la distinction entre les dosages, plans de prise pré-imprimés en cohérence avec la posologie, plaquettes unitaires, lisibilité de l'ensemble (n° 263)
Pour l'effort notable de la firme Biogaran dans la conception des conditionnements de ses spécialités, malgré des exceptions et malgré une mise en évidence encore insuffisante de la dénomination commune internationale (DCI)

- **Dépakine° solution buvable et Dépakine° sirop (*acide valproïque*)** - Sanofi Aventis
En raison de l'amélioration de l'information sur les boîtes, les flacons et les dispositifs doseurs, contribuant à limiter le risque de confusions entre ces deux formes buvables d'un antiépileptique, dont l'une (la solution buvable) est quatre fois plus concentrée que l'autre (le sirop) (n° 257)
Les conditionnements antérieurs avaient fait l'objet d'un Carton rouge du conditionnement en 2002

- **Zavesca° gélules (*miglustat*)** - Actelion
En raison du conditionnement des gélules sous plaquettes quasi unitaires et recouvertes d'un film-sécurité, contribuant à limiter le risque d'ingestion massive accidentelle de cet inhibiteur de la synthèse d'un cérébroside utilisé dans la maladie de Gaucher de type 1 et susceptible de provoquer de nombreux effets indésirables digestifs et neurologiques (n° 258)

Mention spéciale

- **Étiquetage de toutes les ampoules de solution injectable de *morphine*** (1)
En raison de l'amélioration de la lisibilité et la standardisation de l'étiquetage des ampoules injectables de cet antalgique opiacé majeur, sous l'impulsion de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps), à la suite d'un accident mortel lié à un surdosage en *morphine* (n° 265)

Cartons rouges du conditionnement

- **Chirocaïne° ampoules de solution injectable (*lévobupivacaïne*)** - Abbott
En raison de l'insuffisance de l'information apportée par l'étiquetage de cet anesthésique local : absence de dénomination commune internationale (DCI) sur les ampoules, absence de mention de quantité totale de substance par ampoule, favorisant le risque de confusion entre dosages et avec un autre médicament (n° 264 et n° 265)

- **Curacné° Gé 10 mg, 20 mg, Curacné° 40 mg , Procuta° Gé 10 mg, 20 mg et Procuta° 40 mg capsules (*isotrétinoïne*)** - Pierre Fabre Dermatologie et Expanscience
En raison de la proéminence graphique des noms commerciaux, au détriment de la dénomination commune internationale (DCI) sur les conditionnements de ces médicaments à base *d'isotrétinoïne*, substance à haut risque tératogène, aujourd'hui commercialisée sous de multiples noms et dosages (n° 267)

- **Nurofentabs° et Nuroflash° comprimés (*ibuprofène*)** - Boots Healthcare
En raison de la proéminence graphique des noms commerciaux, au détriment de la dénomination commune internationale (DCI), et pour la mention de symptômes particuliers sur la face principale des conditionnements secondaires (boîtes) de ces médicaments d'automédication, contribuant à un risque de surdosage par administration concomitante de plusieurs spécialités à base d'*ibuprofène* (n° 264)

- **Sectral° solution buvable (*acébutolol*)** - Sanofi Aventis
En raison de l'absence de bouchon-sécurité du flacon, qui s'ouvre très facilement, alors que ce bêtabloquant antihypertenseur commercialisé en pédiatrie a un arôme attractif, susceptible de favoriser une ingestion massive par un jeune enfant (n° 266)

Cartons jaunes du conditionnement

- **Zopiclone Ivax° (*zopiclone*) comprimés et Citalopram Ivax° (*citalopram*) comprimés** - Ivax
En raison du pictogramme imprimé sur les conditionnements secondaires (boîtes) représentant un garçonnet jouant au ballon, ce qui peut conduire à l'utilisation de ces médicaments en pédiatrie, alors qu'ils sont réservés aux adultes (n° 261 et n° 267)

.....

1- Les firmes concernées sont : Ageps, Aguettant, Chaix et du Marais, Cooper, Pharmacie Centrale des Armées, Renaudin.

Téléchargé sur prescrire.org le 28/04/2024
Copyright(c)Prescrire. Usage personnel exclusivement